



Bourse Direct Horizon reçoit de nouveau L'OSCAR DU « MEILLEUR CONTRAT D'ASSURANCE VIE INTERNET »



Une nouvelle récompense pour le contrat d'assurance vie de Bourse Direct

Bourse Direct Horizon remporte pour la 2^{ème} année consécutive l'Oscar du « Meilleur contrat d'assurance vie internet » et pour la 4^{ème} année consécutive un Oscar, décerné par Gestion de Fortune, le magazine de référence de la Gestion Privée.

Chaque année, le jury des Oscars de l'assurance vie, composé de personnalités reconnues dans le monde de l'assurance et de la gestion privée, ainsi que de journalistes de Gestion de Fortune, récompensent les meilleurs contrats du marché.

Un contrat d'assurance vie compétitif

Le contrat **Bourse Direct Horizon** est un contrat compétitif en termes de frais :

- ✓ **0% de frais** sur les versements,
- ✓ **0% de droits d'entrée** et de sortie,
- ✓ **0 € de frais** pour les arbitrages,
- ✓ **0,75 % de frais annuels de gestion**¹.

Le contrat présente 2 modes de gestion : une **gestion libre** pour gérer son contrat en toute autonomie ou **gestion pilotée** pour bénéficier de l'expertise d'une société de gestion en confiant la gestion de votre épargne à l'Assureur.

Bourse Direct Horizon répond aux besoins des épargnants

Dans le cadre de la gestion libre, le contrat d'assurance vie **Bourse Direct Horizon** dispose de plus de **430 supports en unités de compte disponibles, non garantis en capital** et intègre notamment des actions (titres vifs), des ETF, des supports immobiliers sans oublier des supports **socialement responsables, non garantis en capital**.

« Notre contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon offre une gamme complète de supports permettant à chacun, en fonction de ses objectifs de placement et de son aversion au risque, de trouver réponse à ses besoins. L'assurance vie se positionne comme un placement de long terme et il est important de pouvoir, grâce à nos services, être accompagné tout au long de ses projets de vie. » **Catherine Nini**, Présidente de **Bourse Direct**.



L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

En ce moment, une prime pour toute première adhésion

Pour toute 1^{ère} adhésion au contrat d'assurance vie **Bourse Direct Horizon**, les adhérents peuvent bénéficier en ce moment d'une **prime allant jusqu'à 170€** ou de **500€ de courtage offert², sous conditions**.

Avec Bourse Direct Horizon, Bourse Direct propose aux épargnants un contrat d'assurance vie qui leur ressemble et qui s'adapte à leurs projets de vie.

Depuis son lancement, le contrat Bourse Direct Horizon a reçu chaque année une récompense :

2022	2021	2020	2019
			
Meilleur Contrat Internet 2 ^{ème} année consécutive	Meilleur Contrat Internet	Meilleur fonds Euro-Croissance	Meilleur Nouveau Contrat d'Assurance Vie

Avec Bourse Direct Horizon, préparer son avenir autrement, c'est simple :
<https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie>

A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Leader de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur le compartiment C d'Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur <https://groupe.boursedirect.fr/>.

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet - +33 (0) 1 85 65 55 40
IMAGE 7 - Claire Doligez - +33 (0) 1 53 70 74 48

¹ Frais indiqués pour la Gestion Libre. En cas de Gestion Pilotée, 0,95% de frais annuels de gestion sur les supports en unités de compte. Tous les frais du contrat sont détaillés dans la Notice d'information valant Conditions Générales du contrat Bourse Direct Horizon accessible sur boursedirect.fr.

² **Pour toute première adhésion au contrat Bourse Direct Horizon entre le 1^{er} avril et le 30 avril 2022 inclus avec un versement initial investi à 50 % minimum en unités de compte non garanties en capital**, l'adhérent pourra bénéficier d'une offre de bienvenue au choix :

- une prime selon le montant du versement initial (code offre : PRVIE22) : **120 € pour un versement initial entre 3000 € et 10 000 € ou une prime de 170 € pour un versement initial supérieur à 10 000€**,
- ou **jusqu'à 500 € de frais de courtage offerts (code offre : CTVIE22) sur son compte Bourse Direct pour un versement initial supérieur ou égal à 3000 €**.

La prime (code offre : PRVIE22) sera versée, **dans un délai de 3 mois après acceptation de l'adhésion par Bourse Direct et Generali Vie, sur le compte bancaire externe référencé lors du parcours d'adhésion, sous réserve que le contrat soit toujours en cours à cette date et sous réserve du respect des conditions de l'offre à la date du versement de la prime.**

L'offre des frais de courtage remboursés (code offre : CTVIE22) ne pourra s'appliquer **qu'à une personne détenteur d'un compte chez Bourse Direct** (compte-titres, PEA ou PEA-PME) et sur un seul compte Bourse Direct indiqué lors de son adhésion. Pendant 6 mois à compter de la fin du délai de renonciation de 30 jours (du contrat Bourse Direct Horizon), **les frais de courtage des ordres inférieurs à 100 000 € exécutés sur les instruments financiers listés sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles** (hors OPCVM, hors contrats financiers, hors supplément téléphonique, hors commission de règlement différé CRD, hors report ordres SRD / ROR et hors taxe sur les transactions financières) **seront remboursés dans un délai maximum de 2 mois dans la limite de 500 €**.

Offre valable pour toute première adhésion au contrat Bourse Direct Horizon, **sous réserve de la réception d'un dossier d'adhésion complet** (l'ensemble des pièces justificatives demandées sur le dossier doivent être jointes) **au plus tard le 30 avril inclus** (cachet de la poste ou signature électronique faisant foi), de l'offre de bienvenue choisie (**code offre à indiquer à Bourse Direct impérativement : PRVIE22 ou CTVIE22**) **et de l'acceptation de l'adhésion par Bourse Direct et par Generali Vie**. Les offres (primes ou frais de courtage) sont réservées à tout bénéficiaire du code offre prévu pour chacune de ces offres. Le premier versement fait partie des pièces justificatives obligatoires pour l'adhésion à un Contrat Bourse Direct Horizon.

Si l'adhérent rachète totalement ou renonce à son contrat d'assurance vie au cours des 12 mois suivant son adhésion effective, Bourse Direct se réserve le droit de mettre en œuvre des procédures de recouvrement correspondant à la prime de bienvenue.

Bourse Direct se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire une adhésion au contrat Bourse Direct Horizon et de refuser ou d'exclure définitivement de la participation à cette opération toute personne qui ne respecterait pas les conditions de l'offre. Bourse Direct se réserve le droit d'interrompre ou de modifier l'offre à tout moment moyennant une information préalable sur son site www.boursedirect.fr. Offre non cumulable avec une autre offre en cours.

Bourse Direct Horizon est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification assuré par Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Le document d'information clé du contrat Bourse Direct Horizon contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site www.generali.fr.

Bourse Direct, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 814 097 €. RCS Paris B 408 790 608. Siège social : 374, rue Saint-Honoré - 75001 Paris. Société agréée en qualité de prestataire de services d'investissement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR" - <https://acpr.banque-france.fr>), supervisée par l'Autorité des marchés financiers ("AMF" - www.amf-france.org) et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°08044344 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Service réclamation : rubrique contact du site www.boursedirect.fr. Bourse Direct n'est liée par aucun contrat d'exclusivité avec un assureur et n'a aucun lien capitalistique avec l'assureur.

Document non contractuel à caractère publicitaire